

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

CR du Conseil	Page 1 à 2
Infos Mairie	Page 2 à 3
Petit journal	Page 4
Carnet rose	Page 4
Il ne faut pas l'ignorer	Page 4
Archives	Page 4
Cyclos Grignanais	Page 4

MÉMENTO

- Vendredi 1^{er} novembre :
Toussaint

Un collier a été trouvé au Prieuré après le concert de musique irlandaise et a été déposé en Mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2019 à 19H30

Excusé : Alain LE ROUX

Absent : Erik RUNGETTE

Secrétaire de séance : Séverine MAILLOT

Ordre du jour :

- Convention contrôle poteaux incendie
- Panneaux sécurité
- Urbanisme
- Voie communale
- SDED
- Plan de la commune
- Questions diverses.

CONVENTION CONTROLE POTEAUX INCENDIE

Vu la réforme de la défense extérieure contre l'incendie loi 2011-525 du 17 mai 2011 article 77. Décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la D.E.C.I.

Intégrés au code général des collectivités et au travers de ces articles : L.2213-32, L.2225-1 à 4, L.5211-9-2 et R. 2225-1 à 10.

Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I) validé par l'arrêté préfectoral du 23 février 2017 a été rédigé selon les dispositions générales développées dans le

référentiel national de défense extérieure contre l'incendie (R.N.D.E.C.I) fixé par l'arrêté du 15 décembre 2015.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de vérifier les bouches et poteaux incendie pour contrôler leur fonctionnement. La communauté de communes, dans le cadre de son programme de mutualisation a étudié les diverses solutions. La SIEA RIVARI s'avère la plus économique.

Madame le Maire propose de choisir cette option et de signer la convention avec la SIEA RIVARI. Accord du Conseil.

PANNEAUX SECURITE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le besoin d'implanter sur la commune des panneaux de sécurité.

Deux devis ont été demandés afin de pouvoir faire subventionner cette dépense par le département.

Le Conseil municipal décide d'acheter :

- 1 panneau attention école pour 168€ HT
- 11 panneaux limitation 30 pour 594€ HT

URBANISME

CHAMPESTEVE Thérèse CU 26 192 19 M0003 création logement. Avis favorable.

TOURRE Jean Pierre DP 26 192 19 N0004
Création lotissement. Avis défavorable car c'est un terrain agricole et une extension du réseau est nécessaire.

LAURENT Maxime PC 26 192 18 N0003 Permis annulatif. Agrandissement de 20m² annulé.

BARJAVEL Sylvain PC 26 192 19 N0002.
Construction d'un hangar. Avis favorable.

DROPSY Denis DP 26 192 19 N0005
Construction d'un local technique piscine. Avis favorable.

DE ST SAUVEUR Armelle DP 26 192 19 N0002
construction piscine. Avis favorable.

VOIE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle les délibérations 2018-37 du 24 septembre 2018 et 2016-23 du 18 juillet 2016 qui approuve la régularisation et l'acquisition du chemin rural n° 7, il faut finir de régulariser le chemin de Roussoullié. La partie gauche (en montant) de la patte d'oie appartient à Mme BOTLAN Christine. Lors du document d'arpentage celle-ci a accepté de la céder gracieusement à la commune. Tous les frais devant être supportés par la commune.
Accord du Conseil.

SDED CHANGEMENT DE STATUTS

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, notifiant la délibération relative à la révision des statuts du Syndicat.

Cette révision portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises.

Madame le Maire présente ensuite les actualisations des statuts du SDED.

Le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification.

Accord du Conseil.

PLAN DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle que la commune ne dispose pas de plan de ville sous format papier pour informer la population.

Suite au devis demandé à la société SIRAP, il a été prévu 900€ TTC au budget pour créer un plan de la ville.

Accord du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire présente la motion prise par le Maire de la commune de Châteauneuf de Bordette afin de lutter contre le remaniement et la fermeture de services fiscaux.

Celui-ci invite les Maires de France à faire de même afin qu'il y ait une concertation entre les Mairies et l'Etat sur ce sujet.

Accord du Conseil.

La séance est levée.

Les Conseillers municipaux.

Le Maire.

INFOS MAIRIE

Ma solution numérique

Vous rencontrez des problèmes de connexion ?
Rendez-vous sur le site :
ma-solution-numerique.fr

Réunion publique

Mme la députée Celia de Lavergne tiendra une réunion publique le jeudi 10 octobre 2019 à 18 h 30, espace culturel de la halle, rue Justin Jouve à Dieulefit.

Application Météo

My Prédic2, application METEO à télécharger sur votre smartphone. Vous serez averti en cas de risque météorologique et vous pourrez suivre l'évolution en temps réel.

Communauté de commune

Campagne de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Si vous êtes propriétaire d'une habitation ou d'un bâtiment équipé d'un assainissement non collectif, la société PAPERI, mandatée par la communauté de communes, vous contactera par courrier afin de prendre un rendez-vous.

Ce contrôle fait l'objet d'une facturation d'un montant de 120 euros.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la société PAPERI au 07 77 97 90 32

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles.

La connaissance de l'évolution du cheptel apicole.

La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

SGDSN

Le Secrétariat Général à la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN) propose un cours GRATUIT à distance "pour tout connaître et devenir un acteur du plan VIGIPIRATE".

Ce MOOC (Massive Open Online Course), destiné au grand public et aux professionnels, se veut un outil de sensibilisation et de formation des citoyens en cas d'attaque ou d'attentat.

Immersif sans pour autant être anxiogène, il place l'internaute dans un parcours virtuel qui met en scène une plongée au coeur d'une attaque terroriste, avec décors urbains ou bureaux et propose un jeu de questions-réponse permettant d'appréhender les bons réflexes pour rester en vie.

A l'issue de l'apprentissage, une attestation officielle sera délivrée, sous réserve d'un taux de réponses correctes atteint.

La formation est accessible depuis ce lien: <https://vigipirate.gouv.fr/>

Offre d'emploi

Poste : animateur du tri

Nous vous proposons une mission de sensibilisation en porte-à-porte des habitants au tri des déchets ménagers.

En relation constante avec les habitants, vous participerez à une opération citoyenne consistant à faire progresser le recyclage des emballages.

Le poste est à pourvoir sur le territoire du Syndicat des Portes de Provence (26). La prise de poste se fera à Montélimar dans les bureaux du Sypp.

Descriptif du poste :

L'animateur du tri aura pour missions :

- la sensibilisation des usagers en porte-à-porte avec remise de documents d'information.
- le reporting de sa mission terrain à ses encadrants.

Nombre d'heures hebdomadaires : 35 h (du mardi au samedi, nécessité de pouvoir travailler en horaires décalés jusqu'à 19h30.

Durée de la mission : CDD de 8 semaines, du 22 octobre au 13 décembre 2019.

La sélection des candidats sera basée sur les critères suivants :

- 1 – bon relationnel, capacité d'écoute,
- 2 – disponibilité et capacité à travailler en horaires décalés,
- 3 – rigueur,
- 4 – sens du travail en équipe, respect des autres,
- 5 - lieu de résidence,
- 6 - sensibilité aux problèmes environnementaux.

Rémunération : 1531,86 € brut mensuel.

Des véhicules seront mis à disposition pour cette mission.

4 postes à pourvoir.

Contact

CV et lettre de motivation à :

L&M - Rue François Arago - 39800 Poligny

contact@l-et-m.com

Collecte d'amiante

La CCEPPG, en partenariat avec le Syndicat des Portes de Provence, organise une collecte gratuite d'amiante, pour les **particuliers** de son territoire, le samedi 19 octobre 2019 sur la déchèterie de Valaurie.

Une inscription préalable est nécessaire auprès du SYPP et ce, avant le 11 octobre prochain.

Plus d'infos :

Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan

infos@cceppg.fr • 04.90.35.01.52

Syndicat des Portes de Provence

www.sypp.fr • 04.75.00.25.35

PETIT JOURNAL

N'étant plus résidant de Montbrison sur Lez, je souhaite être remplacé pour la mise en ligne sur internet du petit journal de Montbrison. Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous faire connaître par mail à : webmaster@petit-journal-montbrison.com

Merci

J. Maillot

CARNET ROSE

Mathilda Brunel est arrivée au foyer de Mathieu Brunel et Alice Carmon.
L'équipe du Petit Journal souhaite la bienvenue à ce nouveau bébé.

IL NE FAUT PAS L'IGNORER

Je fais partie de ces petits paysans qui chaque année élèvent quelques volailles dans un absolu bien-être pour la simple raison d'avoir de la « bonne bouffe ».

Comme j'aime et me passionne à faire les choses de A à Z, j'avais commandé des « poussins » pintadeaux qui devaient donc arriver le 26 juin à Valréas et d'autres points de livraison dans la région.

Il faut savoir que ces petits animaux éclos de 1 jour, doivent être rapidement mis sous ampoule chauffante à une température d'environ 27° ; et à ce moment là, la température nocturne ne dépassait pas 20 à 22°.

Par précaution ils sont transportés la nuit afin qu'ils n'étouffent pas de chaleur dans les camions non climatisés.

Mais le 26 juin, le plan canicule était déjà déclenché par le gouvernement, interdisant tout transport d'animaux vivants.

Mais bien sûr, dans les couvoirs, les éclosions se sont faites... et devinez quoi : toutes ces petites créatures sont passées à la poubelle... bien broyées... dans le respect du bien être animal !

Comme quoi « gouvernance et intelligence ne sont pas toujours de connivence ».

PG

ARCHIVES

Ce message s'adresse aux personnes qui seraient en possession d'anciennes photos de notre commune. Dans le but de faire un archivage, je souhaiterais emprunter de vieilles photos (classe, bâtiment, quartier...) ou cartes postales, les numériser avant de les restituer.

Si vous pensez avoir ces clichés, vous pouvez les déposer en Mairie dans une enveloppe à votre nom afin qu'il n'y ai pas d'erreur de restitution.

Quand cela est possible, vous pouvez noter le nom des personnes se trouvant sur les photos (sur un papier libre). Merci d'avance pour votre collaboration.

Séverine Maillot

CYCLOS GRIGNANAIS

La randonnée des Côtes du Rhône n'aura pas lieu cette année. Merci de votre compréhension.

Prochain numéro du petit journal le **mercredi 6 novembre 2019**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 28 octobre 2019 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

Email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster créateur : Alain MONTLAHUC - webmaster@petit-journal-montbrison.com : Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT